

**Compte-rendu des DECISIONS  
et DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL de PLOURAC'H**

**Séance du : 27 octobre 2025**

\*\*\*\*\*

Préambule : Adoption du compte rendu de la séance du 8 septembre 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Philippe LE GUILCHER, Marina URVOAZ, Véronique DILASSER, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZACH' et Alain LE COANT.

Secrétaire de séance : Philippe LE GUILCHER

1/

2025-10 27 01

**OBJET : Tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire ou de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	25,00 €
Banquets, repas	130,00 €	170,00 €
Utilisation vaisselle	20,00 €	20,00 €
Apéritif, vin d'honneur	25,00 €	40,00 €
Bal, Fest-noz ou Fest-deiz, Concert, Théâtre	80,00 €	150,00 €
Concours de cartes / Marché de Noël / Expo Vente / Salon	50,00 €	130,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	40,00 €	40,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	70,00 €	100,00 €
Cours de langues / Cours de chant (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Cours de danses bretonnes (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Cours de gymnastique (forfait annuel)	100,00 €	100,00 €
Caution (sous forme de chèque à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €
Caution ménage (sous forme de chèque à donner à la remise des clés)	150,00 €	150,00 €

Il est rappelé que chaque association communale peut disposer à titre gratuit de la salle polyvalente une fois par an pour la manifestation de son choix et que l'occupation de la salle reste prioritaire pour les cérémonies civiles.

**OBJET : Tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire ou de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

DURÉE	TYPE DE CONCESSION		
	TERRAIN NU	CAVURNE	4 urnes
2m <sup>2</sup>	2m <sup>2</sup>	4m <sup>2</sup>	4 urnes
15 ans	50.00€	100.00€	300.00€
30 ans	100.00€	200.00€	600.00€
50 ans	1 000.00€	1 000.00€	1 000.00€
Perpétuelle	5 000.00€	5 000.00€	5 000.00€
Inscription sur le livre du souvenir			30.00€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de préciser que, quelqu'un peut demander une dispersion des cendres sans inscription sur le livre du souvenir (simple déclaration faite en mairie) ou vouloir à l'inverse l'inscription d'une personne même si les cendres sont dispersées ailleurs.

**OBJET : Présentation du devis du SDE pour remplacement d'un candélabre sur le parking**

Un des lampadaires situé sur le parking face à la mairie a été cassé le 7 septembre dernier. Nous avons donc signalé cet incident au SDE qui nous a transmis un devis pour remplacement. Le coût total de l'opération s'élève à 2 332.80€. Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE, notre participation s'élève à 1 404.00€. Ce montant doit être inscrit en investissement au compte 204158 et doit être amorti. Nous avons également effectué une déclaration de sinistre auprès de l'assurance qui prendra en charge le remboursement sur la base de ce devis, l'application d'une franchise d'un montant de 294€ viendra en déduction de notre indemnité.

**OBJET : Désistement d'engagement d'une entreprise pour le Lot 04 CLOISON ISOLATION dans le cadre du MARCHÉ CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADAPTÉ**

Le Maire explique que l'entreprise retenue pour le Lot 04 CLOISON-ISOLATION dans le cadre de la construction d'un logement adapté ne pourra pas réaliser les travaux demandés et s'est donc retirée du marché. L'architecte ne nous ayant pour l'instant toujours pas transmis de devis, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise la moins-disante une fois toutes les propositions reçues.

---

**OBJET : Avis sur la réalisation d'un projet de parc éolien sur la commune de PLOUGRAS  
(Parc éolien de Vezec)**

---

Le Maire rappelle que deux projets de création de parc éolien existent sur la commune de PLOUGRAS. Il sollicite l'avis des conseillers sur ce sujet. Pour mémoire, ce projet est porté par la société SAS IEL ENR 108, siège social, 41 Ter Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC, qui prévoit d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 135 mètres, puissance maximale unitaire de 2.35 MW) et 1 poste de livraison sur les parcelles B675, B647 et D290 sur la commune de PLOUGRAS.

Vu l'avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 13 mars 2025 par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2025 portant ouverture d'une enquête publique du 27 octobre 2025 au 26 novembre 2025.

Vu le projet de création de parc éolien de Vezec sur la commune de PLOUGRAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers : le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'installation d'un parc de 2 éoliennes sur la commune de PLOUGRAS.

---

**OBJET : Avis sur la réalisation d'un projet de parc éolien sur la commune de PLOUGRAS  
(Parc éolien de Roch Glaz)**

---

Le Maire rappelle que deux projets de création de parc éolien existent sur la commune de PLOUGRAS. Il sollicite l'avis des conseillers sur ce sujet. Pour mémoire, ce projet est porté par la société SAS Roch Glaz Energies, siège social, 7 Allée Mathieu Murgue, 42100 SAINT-ETIENNE, qui prévoit d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 5 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 125.60 mètres, puissance maximale unitaire de 2.35 MW) et 1 poste de livraison sur les parcelles C113, D243, D251, D259, D279 et D286 sur la commune de PLOUGRAS.

Vu l'avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 13 mars 2025 par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 portant ouverture d'une enquête publique du 27 octobre 2025 au 26 novembre 2025.

Vu le projet de création de parc éolien de Roch Glaz sur la commune de PLOUGRAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers : le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'installation d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de PLOUGRAS.

---

## OBJET : Installation d'un panneau à l'entrée du bourg

---

Le Maire présente deux devis pour la réalisation et la pose d'un panneau à l'entrée du bourg :

-entreprise LEFRIANT PUBLICITÉS MORLAIX 779,00€ HT

-entreprise AZ PUBLICITÉ CHATELAUDREN 855,00€ HT

Le Conseil municipal décide de programmer cet investissement au budget 2026 pour ne plus installer un panneau mais trois panneaux aux entrées du bourg (routes en provenance de CALLAC, BOLAZEC et CARNOËT).

---

## OBJET : Prolongation de stage d'un agent communal

---

Le Maire présente l'arrêté portant prolongation de stage de Monsieur Mikaël LE BARS agent exerçant des fonctions à caractère polyvalent, à temps complet, à compter du 29 octobre 2025, pour une durée d'un an.

Monsieur Mikaël LE BARS continuera à percevoir en cette qualité le traitement fixé durant la période de stage initial, après reprise des services antérieurs soit : Echelle : C1 - échelon : 2 IB 368 - IM 367.

---

## OBJET : Préparation de la cérémonie du 11 novembre

---

Le Maire présente le programme de la cérémonie commémorative du mardi 11 novembre 2025 qui se déroulera de la façon suivante cette année :

- Rassemblement devant la mairie à 10h15
- Messe à 10h30
- Rassemblement devant le Monument aux Morts à 11h30
- Dépôt de gerbe et allocution
- Vin d'honneur

A l'issue du vin d'honneur, la Municipalité offrira un repas aux Anciens Combattants et veuves. Il sera servi au restaurant CAFÉ DE LA PLACE à CALLAC au tarif de 30€, les conjoints pouvant également assister au repas avec participation.

---

**OBJET : Décision Modificative DM 02**


---

Monsieur le Maire expose qu'il n'y a pas de prévision budgétaire au chapitre 014 (compte 739211) alors que les montants inscrits à la CLECT (et à reverser à GPA) pour la commune sont de 2966€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de procéder au jeu d'écritures comme décrit dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Compte	Chapitre		Libellé	Compte	Chapitre	
				Concession dans les cimetières (produit net)	70311	70	900,00 €
Attribution de compensation	739211	014	3 000,00 €	Remboursement par des tiers	70878	70	2 100,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>3 000,00 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Le Maire, Yannick LARVOR




